

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL174

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« de cyberagressions ou de harcèlement scolaire en ligne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cyberagressions commencent de plus en plus tôt avec une diffusion de plus en plus importante de moyens de communication numériques à un jeune public. Ainsi, certaines plateformes dédiées à ce jeune public sont souvent les lieux dans lesquels les agressions ciblées contre une personne sont les plus fortes. Or, le harcèlement scolaire - qui passe souvent par des raids sur internet - a des conséquences qui sont absolument dramatiques, se soldant parfois par des dépressions ou des suicides. Il nous semble qu'il faut absolument diagnostiquer ce phénomène pour pouvoir être en mesure de faire de la prévention adaptée, c'est ce que nous proposons dans cet amendement.